



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2020





Mesdames, Messieurs,

Nous avons réuni l'Assemblée Générale Ordinaire d'AgroGeneration S.A. (la « **Société** » ou « **AgroGeneration** ») afin de soumettre à votre approbation, les résolutions concernant le remplacement des co-commissaires aux comptes titulaires et du commissaire aux comptes suppléant de la Société, ainsi que de la ratification du transfert du siège social.

Le présent rapport a pour objet de vous exposer l'objet et les motifs des résolutions soumises à votre approbation lors de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Ce rapport est destiné à vous présenter les points importants des projets de résolutions. Il ne prétend pas à l'exhaustivité et il est par conséquent nécessaire que vous procédiez à une lecture attentive des textes de résolutions avant d'exercer votre droit de vote lors des assemblées.

Au total, quatre résolutions sont soumises au vote de votre Assemblée Générale par votre Conseil d'administration.

* * *

*



- *Remplacement des commissaires aux comptes titulaires et suppléant démissionnaires*

Au vu du rapport du Conseil d'administration et des lettres de démission de ERNST&YOUNG ET AUTRES, FINEXSI-AUDIT et de Monsieur Olivier Courau, de leurs fonctions respectives de commissaires aux comptes, il vous est proposé de :

- prendre acte de la démission de ERNST&YOUNG ET AUTRES, de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et de décider de nommer BDO Paris Audit & Advisory, 43 avenue de la Grande Armée à Paris (75116) en qualité de co-commissaire aux comptes titulaires de la Société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Ainsi, le mandat de BDO Paris Audit & Advisory prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (**première résolution**) ;
- prendre acte de la démission de FINEXSI-AUDIT de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Olivier Courau de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et de décider de nommer Fidag, 45 Rue la Fayette, Paris (75009) en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Ainsi, le mandat de Fidag prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le mandat du commissaire aux comptes suppléant ne serait pas remplacé (**deuxième résolution**).

Compte tenu de la politique d'optimisation des coûts, la Société a cherché à réduire considérablement les frais d'audit sur l'ensemble du groupe (France, Ukraine) en lien avec la surface réduite du groupe. ERNST&YOUNG ET AUTRES ne pouvant malheureusement s'aligner, ils ont accepté de nous remettre leur démission. FINEXSI-AUDIT, quant à eux, ne souhaitent poursuivre leur mission sans l'assistance de ERNST&YOUNG ET AUTRES.

- *Ratification du transfert de siège social*

Par la **troisième résolution**, il vous est proposé de ratifier la décision du Conseil d'administration du 2 octobre 2020 de transférer le siège social de la Société du 3, rue de la Pompe, 75116 Paris au 19, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce, et, en tant que besoin, la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société. Ce nouveau transfert de siège social est motivé par les avantages de la localisation géographique du nouveau siège social.



- *Pouvoirs pour formalités*

La **quatrième résolution** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l’accomplissement des publicités et des formalités légales.

* *

*

Le Conseil d’administration vous invite à adopter l’ensemble des résolutions qu’il soumet à votre vote.

Le Conseil d’administration